



Communication sur le Progrès 2018



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.



Neuilly sur Marne, le 20 octobre 2019

ARTEPRINT a démarré son activité d'imprimerie en 2003.

Dès le début, elle a eu à cœur d'en faire une entreprise respectueuse de son environnement, mais aussi une entreprise sociale faite de dialogue et de partage avec ses salariés et l'ensemble de ses partenaires.

La mise en œuvre d'actions qui dépassent le périmètre de l'entreprise nous permet de sensibiliser les tiers et de participer ainsi à l'apprentissage d'attitudes responsables en matière de développement durable, de droit de l'homme et du droit au travail.

Cela a toujours été pour nous le gage du respect du monde d'aujourd'hui et donc aussi de celui de demain pour les générations à venir.

Malheureusement, la vie des entreprises est parfois confrontée à des obstacles économiques qui viennent perturber leur bon déroulement.

Cela a été malheureusement le cas pour notre société qui, à la suite d'une rupture brutale d'un contrat en cours avec son principal client, s'est vue contrainte de prendre des mesures pour sa sauvegarde et a demandé, en juin 2017, au Tribunal de Commerce de Bobigny de la placer en redressement judiciaire.

C'est pourquoi, depuis 2017, nous n'avons pas pu entreprendre toutes les actions que nous aurions souhaité mettre en œuvre.

Néanmoins, nous avons maintenu toutes celles qui avaient été mises en place et avons été vigilants sur ce qui est notre ADN :

Etre une entreprise citoyenne et responsable

Adhérent au Pacte Mondial depuis plus de 10 ans, c'est dans cet esprit que je renouvelle, avec force et conviction, mon engagement aux 10 principes du Pacte Mondial, et fait part de cet engagement par cette communication sur le progrès.

Pascal JARRY

Président



AVANT-PROPOS

Notre société s'est engagée depuis longtemps pour relever les défis inhérents à ses activités. ARTEPRINT a formalisé ses enjeux, priorités et engagements dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et a obtenu des résultats concrets dans de nombreux domaines, tels que la sécurité et la qualité, l'impact environnemental de ses activités et la citoyenneté d'entreprise.

La démarche RSE d'ARTEPRINT repose sur cinq valeurs fondamentales de l'entreprise :

- ❖ **Sa passion : l'imprimerie**
- ❖ **Sa conviction : Passionnément nature**
- ❖ **Son engagement : le service**
- ❖ **Sa force : l'esprit d'équipe**
- ❖ **Sa démarche continue : la gestion responsable et citoyenne**

ARTEPRINT a mis en place un système de gouvernance basé sur la détermination de ses objectifs et enjeux, sur leur suivi, sur une communication large et transparente à destination de son personnel et de ses partenaires.

Par son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, ARTEPRINT affiche clairement son engagement dans sa responsabilité sociétale.

ARTEPRINT approuve et soutient les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU

❖ Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

Principe 2 : Elles doivent elles-mêmes veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

❖ Normes de travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

❖ Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

❖ Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

L'APPLICATION PAR ARTEPRINT DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

A - Principes 1 & 2 du Pacte Mondial : Droits de l'homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

Rappel des actions des années passées :

- Publication d'une charte éthique téléchargeable directement sur notre site.

Extrait :

« *Respect de la légalité :*

Nous respectons toutes les lois et règlements en vigueur, dont notamment ceux relatifs à la protection des travailleurs, avec un regard attentif et permanent sur la santé et la sécurité de nos collaborateurs. »

- En juin 2014, publication d'une charte des achats responsables qui engage nos fournisseurs sur nos propres valeurs.

Cette charte rappelle en préambule notre soutien au Pacte Mondial et demande aux fournisseurs de se conformer aux règles édictées dans notre charte.

Extrait :

« *La conformité aux principes précités compte parmi les critères d'évaluation des fournisseurs. Le respect de cette charte est une condition déterminante pour assurer la continuité de la relation entre ARTEPRINT et ses fournisseurs. »*

.....

« *Les fournisseurs promeuvent et respectent la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme. Ils ne se font pas complices d'abus en matière de droits de l'homme. »*

ARTEPRINT a mis en place depuis juin 2014 des audits plus stricts de ses fournisseurs et leur demande un engagement formel et écrit.

Notre but est de nous assurer du respect de nos valeurs fondamentales mais aussi d'aider nos fournisseurs à s'évaluer et à s'améliorer.

Ainsi, dans notre guide d'évaluation des fournisseurs, nous rappelons que :

« Notre mission est aussi de les aider à construire avec eux de nouveaux outils ou méthodes afin de les amener à adopter une politique d'amélioration continue.

Ayons à l'esprit que si notre entreprise mène cette politique, c'est que, elle aussi, peut et doit toujours s'améliorer ! »

Résumé, résultats et avancées

- *Soutien actif d'une association sélectionnée par GoodPlanet.*
- *Par nos achats responsables (99 % des papiers sont certifiés FSC ou PEFC) : assurance du respect des travailleurs forestiers et des populations autochtones*
- *Mise en place d'une charte éthique et large diffusion à tous les tiers*
- *Ethique commerciale étendue à nos fournisseurs avec publication d'une charte des achats responsables avec engagements formels de nos fournisseurs sur nos valeurs éthiques.*
- *Audits de nos fournisseurs afin de nous assurer, entre autres, de leur bon respect des droits de l'homme.*

En 2018, nous nous sommes assurés que toutes nos actions mises en place les années précédentes étaient bien reconduites et suivies d'effets.



B - Principes 3, 4, 5 & 6 du Pacte Mondial : Normes Internationales du Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Rappel : charte éthique publiée

Nous respectons toutes les lois et règlements en vigueur, dont notamment ceux relatifs à la protection des travailleurs, avec un regard attentif et permanent sur la santé et la sécurité de nos collaborateurs.

....

Nous ne tolérons aucune discrimination dans l'entreprise.

.....

Notre société s'est toujours attachée à développer un environnement professionnel stimulant et humain, susceptible d'encourager les compétences individuelles et de groupe, par l'épanouissement personnel.

Un modèle de réussite humaine, c'est aussi :

*Le droit naturel d'exercer un métier et de progresser dans l'organisation de l'entreprise.
Le devoir de contribuer au développement de notre entreprise par l'effort, la compétence et l'esprit d'équipe.*

.....

Afin de mettre en œuvre, ces principes fondamentaux, notre société :

- Réunit l'ensemble de son personnel une fois par trimestre pour faire le point sur tous les sujets de l'entreprise avec des questions ouvertes ;
- Organise tous les ans des entretiens individuels.

En 2014, dans sa charte des achats responsables ARTEPRINT édicte clairement les engagements demandés aux fournisseurs :

« Les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants sur leurs sites et sur ceux de leurs propres fournisseurs :

- *Abolition du travail des enfants*
- *Élimination du travail forcé et obligatoire*
- *Liberté d'association et droit de négociation collective*
- *Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail*
- *Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail*
- *Protection de la santé et de la sécurité au travail »*

En 2015, nous avons intégré notre politique sociale dans notre charte éthique :

- *« Égalité des chances, diversité :*
- *Notre engagement dans l'égalité des chances s'applique à tous les stades de notre gestion des ressources humaines : embauche, formation, promotion, etc.*
- *Nous affirmons par cet engagement notre volonté pour l'épanouissement des salariés au travail, pour le respect de la non-discrimination des salariés, pour la diversité et le droit à la différence.*
- *La promotion de l'égalité des chances, du respect de l'autre et de ses différences est dans notre société une valeur phare à respecter, la diversité étant source de richesse humaine.*

Égalité homme-femme, respect de la parité :

Depuis notre création, la grille de salaire mise en place est commune à tous les salariés quel que soit leur sexe.

Les collaborateurs à poste équivalent ont tous un salaire égal.

Notre politique d'embauche, de formation et de promotion se fait en dehors de toute considération de sexe.

Bien-être et avantages :

Tous les salariés ont accès :

- *A la mutuelle entreprise ;*
- *A la carte restaurant inter-entreprises.*
- *Aux chèques Noël.*

Une salle de détente est mise à disposition avec fontaine à eau et distributeur de boissons chaudes. »

Résumé, résultats et avancées :

- Livret d'accueil mis à jour tous les ans avec le rappel de tous les engagements de la Direction et les consignes de sécurité
- Exercices et tests de sécurité exécutés tous les ans
- Charte éthique transmise systématiquement lors de l'embauche de nouveaux salariés.
- Publication d'une charte des achats responsables avec engagements formels de nos fournisseurs sur le respect total des droits internationaux du travail.
- Mise en place d'un tableau d'indicateurs de la politique sociale qui met en évidence notre respect de la parité et de la non-discrimination.
- Intégration dans notre charte éthique des principes fondamentaux de notre politique sociale.

En 2018, nous nous sommes assurés que toutes nos actions mises en place les années précédentes étaient bien reconduites et suivies d'effets.



C - Principes 7, 8 & 9 du Pacte Mondial : Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

ARTEPRINT publie sa politique environnementale.

Dans sa charte éthique et son livret d'accueil, ARTEPRINT s'engage formellement à :

- *Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la conformité aux exigences légales applicables et autres exigences ; à sensibiliser et former l'ensemble du personnel à la prise en compte de l'environnement.*
- *Améliorer continuellement la performance environnementale par la fixation d'objectifs et l'allocation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs liés aux différentes thématiques retenues (consommation d'électricité et d'énergie, déplacements motorisés, matières entrantes, produits dangereux, bruit, déchets).*
- *Encourager et privilégier les fournisseurs s'étant engagés dans une politique de développement durable.*
- *Préconiser à nos clients des produits et services respectueux de l'environnement.*
- *Mettre en place les moyens nécessaires pour la prévention de la pollution.*
- *Mettre en place un plan de secours et d'intervention prenant en compte les risques environnementaux.*
- *Continuer à compenser nos émissions carbonées.*
- *Promouvoir les alternatives vertes (PEFC, FSC)*
- *Réduire l'impact environnemental (déchets, Imprim' Vert, Papier recyclé, encres végétales)*
- *Maintenir le système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001.*

En 2018, ARTEPRINT a :

- **Renouvelé sa marque Imprim'Vert (élimination des produits toxiques, traitement et recyclage de l'ensemble des déchets...)**
- **Passé avec succès ses audits de renouvellement PEFC et FSC ;**
- **Reconduit son diagnostic carbone pour 2018 (voir en annexe) et compensé ses GES;**
- **Passé également avec succès son audit ISO 14001.**

Et :

ARTEPRINT publie un guide environnement régulièrement mis à jour à destination de ses clients afin de présenter les actions de l'entreprises respectueuses de l'environnement.

ARTEPRINT, a un partenariat avec GoodPlanet, pour compenser les émissions carbone qu'elle ne peut éviter.

ARTEPRINT met à jour et publie tous les ans le tableau de bord de son programme environnemental avec ses objectifs.

ARTEPRINT, dans sa charte des achats responsables demande à ses fournisseurs (et contrôle) qu'ils adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux, qu'ils détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.

Résumé, résultats et avancées :

- Imprim'vert depuis 2005 : élimination des produits toxiques, gestion et recyclage des déchets, utilisation de procédés respectueux de l'environnement.
- Certification PEFC et FSC depuis 2007 : plus de 99 % de nos papiers achetés sont certifiés, le peu restant est issu de sources contrôlées et portent d'autres labels : EMAS, ECOLABEL, etc...
- Depuis 2008, réalisation du diagnostic carbone avec suivi de toutes nos émissions et compensations de nos GES internes et depuis 2015 possibilité d'anticiper pour une meilleure maîtrise énergétique.
- Depuis 2008, partenariat avec GoodPlanet.
- Depuis 2012, certification ISO 14001 : suivi et affichage de l'ensemble de notre système de management environnemental avec détermination des enjeux et des cibles.

- En 2013, diffusion d'un guide de sensibilisation sur les principes Imprim'vert et d'un guide d'information à l'éco-conduite.
- Depuis 2014, par notre charte des achats responsables : engagements requis demandés à nos fournisseurs sur l'approche des problèmes environnementaux, pour qu'ils détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.
- Publication d'un guide interne sur la gestion des déchets.
- Actions pour la diminution de nos GES internes :
 - Maintien du contrat signé avec EDF pour une énergie 100% renouvelable.
 - Maintien du véhicule de fonction diesel (taux de CO2 : 195) par un véhicule hybride (taux de CO2 : 77).
 - Poursuite du remplacement des blocs éclairants pour des éclairages moins énergivores.
 - Réduction de nos consommations de matières premières par le remplacement et le nouveau paramétrage de nos logiciels de conduite de nos machines d'impression.
 - Optimisation et suppression de l'utilisation de produits chimique dangereux pour la santé et l'environnement pour notre process PAO.
- Diminution de nos émissions de GES internes.
- Compensation de nos GES internes avec la fondation GoodPlanet.
- Sensibilisation du personnel :
 - A chaque embauche, depuis 2016, remise de documents (en plus du livret d'accueil et de la charte éthique, note PEFC FSC, dossier développement durable, guide Imprim'vert, démarche SME, etc.)

Annuellement :

Organisation d'une grande réunion du personnel pour une sensibilisation à l'environnement avec explication par 2 consultants extérieurs qui choisissent tous les ans un grand thème général.

Cette année le thème choisi a été la production des déchets générés dans l'industrie, leur gestion par leur traitement et/ou leur revalorisation





79/83 rue des Frères Lumière – ZI des Chanoux
93330 Neuilly sur Marne – SIRET : 414 489 070 00030
Tél : 01 43 00 75 00 / Fax : 01 43 00 72 47

En pièces annexes :

- *Résultats Empreinte Carbone GES Internes*
- *Compensation des GES / Partenariat GoodPlanet*
- *Certificat ClimateCalc*



D - Principe 10 du Pacte Mondial : Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Rappel :

ARTEPRINT a marqué son engagement dans la lutte contre la corruption depuis 2012 par la diffusion d'une note de service à destination de tous les membres du personnel qui engagent la société à travers des transactions commerciales (clients, fournisseurs, prestataires).

Dans cette note ARTEPRINT :

- Rappelle les textes en vigueur ;
- Indique son engagement dans la lutte contre la corruption ;
- Fait part aux destinataires des engagements qu'ils ont à tenir dans le cadre de leurs fonctions ;
- Informe qu'il sera appliqué une tolérance zéro à tout manquement à ces engagements.

Dans sa charte éthique, ARTEPRINT déclare :

« L'intégrité et la fiabilité sont des critères essentiels dans le choix de nos partenaires et fournisseurs, pour garantir à nos produits un « label éthique » conforme à nos valeurs. Notre temps de travail comme l'usage des biens de la société sont consacrés en totalité à notre activité professionnelle.

Nous nous engageons à faire connaître toute situation de conflit d'intérêt. En ce sens, nous demandons à tous de rester vigilants dans des circonstances qui pourraient faire hésiter entre intérêt personnel et intérêt de la société.

Enfin, nous attendons de nos salariés un comportement totalement intègre et honnête, en particulier dans leur relation avec des tiers et leur demandons d'appliquer scrupuleusement leurs engagements pris pour la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts. »

En 2014, dans sa charte des achats responsables ARTEPRINT édicte clairement les engagements demandés aux fournisseurs en matière de lutte contre la corruption :

« Nous attendons de nos fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle, et qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur.

- **Corruption**

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs d'ARTEPRINT tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

- **Conflit d'intérêt**

Les fournisseurs d'ARTEPRINT doivent révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à son attention les cas où un collaborateur d'ARTEPRINT pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci. »

Résumé, résultats et avancées :

- Depuis 2012, diffusion d'une note contresignée engageant le personnel dans le respect de la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts avec le rappel d'une tolérance zéro.
- Depuis 2013, rappel dans notre charte éthique de nos engagements dans la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts.
- Extension de notre engagement comme engagement requis de nos fournisseurs dans la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts.

En 2017, réactualisation de notre charte éthique remise et contresignée par le personnel ayant des relations avec des tiers à l'entreprise ainsi que par les nouveaux embauchés.



GOVERNANCE, COMMUNICATION & PROMOTION

ARTEPRINT a mis en place un système de management appuyé sur la diffusion de résultats, d'objectifs et de moyens pour y parvenir.

Tous les trimestres, des réunions sont organisées avec l'ensemble du personnel avec explications et suivi de notre système d'amélioration continue.

Ces résultats et enjeux sont mis à jour et publiés dans l'entreprise et accessibles à l'ensemble des salariés mais aussi des visiteurs.

La boîte à idées mise en place permet aussi aux salariés de s'exprimer librement et de donner des avis qui seront discutés en réunion.

Notre communication se fait aussi à travers de multiples publications :

- A l'intérieur de l'entreprise sur des présentoirs disponibles pour tous : livret d'accueil, guide éco-conduite, livret sensibilisation Imprim'vert, charte éthique, charte des achats responsables.
- Par envoi à nos clients et prospects : guide développement durable, charte éthique.
- Par envoi à nos fournisseurs : livret d'accueil, charte des achats responsables.
- Par téléchargement à partir de notre site de tous les documents que nous éditons.

La promotion du pacte mondial que nous mettons en avant est large :

- Sur tous nos guides et chartes, notre engagement est rappelé ;
- Nous publions notre Cop à partir de notre site ainsi que le rappel des 10 principes ;
- Nous insérons le logo (*après accord*) sur tous nos documents commerciaux : guides, cartes de vœux, sous-mains, calendriers, etc...



LE CONTRÔLE & SUIVI DE NOS ACTIONS

Plusieurs organismes indépendants et habilités contrôlent et suivent nos actions :

- Imprim'vert : Tous les ans, contrôle sur pièces par le P2i et contrôle de l'entreprise (1/2 journée) tous les 3 ans (2018 pour ARTEPRINT) ;
- PEFC et FSC : Audit de contrôle tous les ans sur pièces et en entreprise (1 journée) par FCBA ;
- ISO 14001 - SME : Audit de contrôle tous les ans sur pièces et en entreprise (2 journées) par Bureau Veritas Certification ;
- Empreinte Carbone : réalisation du diagnostic carbone audité par CLIMATECALC qui vérifie les données et les certifie en fin d'audit.



Pièces Annexes

Résultats Empreinte Carbone GES internes
Compensation Carbone / Partenariat GoodPlanet
Certificat ClimateClac

